

Détention préventive : le poids de l'âge ou de l'origine

Une étude montre que les moins de 35 ans ont deux fois plus de risque d'effectuer de la détention préventive en Belgique. Le fait d'être né à l'étranger influe aussi sur la décision de privation de liberté.

LAURENCE WAUTERS

Un gros tiers de la population carcérale est constitué de détenus en préventive, puisque près de quatre prisonniers sur dix (37,8 % pour l'année 2019) sont en attente d'un éventuel jugement. Les prisons débordent et en date du 10 décembre, elles comptaient 10.875 détenus au lieu des 9.611 maximum ; à l'heure où, contrairement à d'autres pays, on en est à la construction de nouvelles structures pénitentiaires, les chercheurs de l'INCC (Institut national de criminalistique et de criminologie) Carrol Tange, Dieter Burssens et Eric Maes se sont penchés sur la durée de la détention préventive et sur ce qui pousse les juges d'instruction à décerner des mandats d'arrêt.

L'étude initiale remonte à 2019 et vient d'être actualisée en vue de sa publication. Pour la mener, les trois chercheurs ont dépouillé les dossiers répressifs relatifs à un échantillon de 1.387 personnes constitué sur base d'affaires pénales (sans cibler un délit particulier) signalées au parquet et pour lesquelles une instruction a été ouverte en mai et novembre 1993, 1998, 2003 et 2008, dans les arrondissements d'Anvers, Bruxelles et Liège - ces trois arrondissements représentant environ la moitié des mandats d'arrêt délivrés au niveau national. Les différentes périodes n'ont pas été choisies au hasard : il s'agissait d'évaluer les éventuels effets politiques, institutionnels et médiatiques de la loi de 1990 sur la détention préventive (qui amenait des alternatives à celle-ci et imposait de la justifier), de l'affaire Dutroux (1996) et ses suites, puis de modifications de contrôle de la détention préventive.

Le dépouillement des dossiers permet de constater que les personnes âgées de moins de 35 ans risquent deux fois plus d'être envoyées en détention préventive que celles ayant dépassé cet âge. L'origine influe également, puisque ceux qui ne sont pas nés sur le territoire belge « courent un risque plus important que ceux nés en Belgique », concluent les auteurs. Plus interpellant encore, ceux nés hors d'Europe en particulier « voient leur probabilité de détention fortement augmenter, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un domicile en Belgique. » Une tendance constatée à chaque période examinée...

Casier judiciaire

D'autre part, le lieu de résidence légale est pris en compte, les juges d'instruction redoutant une fuite à l'étranger : une personne non domiciliée en Belgique risque deux fois plus d'être détenue qu'une personne SDF ou domiciliée sur notre territoire. Enfin, la présence d'un problème autre que les faits eux-mêmes - les chercheurs énumèrent l'usage de drogues, une psychopathologie, des problèmes sociaux - ferait plus que doubler le risque d'être détenu préventivement. Par exemple, à Bruxelles, il est « assez fréquent » que le mandat d'arrêt mentionne, parmi les motivations, que le suspect soit consommateur de drogues.

Sans surprise, le fait que l'individu ait un casier judiciaire augmente le risque



L'étude initiale remonte à 2019 et vient d'être actualisée en vue de sa publication. © MATHIEU GOLINVAUX

« Protéger la société », motif le plus souvent invoqué

Malgré l'arsenal d'alternatives permettant au juge d'instruction de ne pas placer sous mandat d'arrêt, et malgré le fait que celui-ci doit être motivé, un tel mandat a été délivré dans un peu plus de 60 % des dossiers qui ont été étudiés. La « protection de la société » est ce qui est le plus souvent invoqué pour placer sous mandat d'arrêt (94 % des cas en 2008 contre 69,7 % en 1993), et influe également sur la durée de la détention. Cette durée, constate l'étude sur base des situations étudiées, peut être liée à certaines problématiques person-

nelles (assuétudes, situation familiale...). Le fait que l'intéressé ait un casier judiciaire, tout comme le fait qu'il soit d'origine étrangère, prolonge, d'après les données qui ont été croisées, la durée de la détention préventive. Le fait d'être domicilié en Belgique, qui permet d'être moins facilement privé de liberté, n'influence pas la durée de la détention. Notons enfin que si le genre ne semble pas avoir d'effet sur le placement sous mandat d'arrêt, il en aurait sur la durée de la détention, les femmes étant « privilégiées » sur ce point. Être

âgé de plus de 40 ans joue également de manière favorable. Les détentions préventives qui ne sont pas clôturées au moment où les suspects sont jugés au fond représentent en moyenne 55 % des cas étudiés : « Motivé par l'anticipation de la non-exécution des courtes peines, constatent les auteurs de l'étude, le mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction amène la plupart du temps le juge du fond à couvrir au minimum la période de détention préventive par une condamnation à de la prison ferme. » LWS

de voir un mandat d'arrêt décerné ; le fait qu'il ne soit pas seul mis en cause diminue par ailleurs le risque de mandat d'arrêt, sauf si un ou plusieurs autre(s) suspect(s) est (sont) privé(s) de liberté, ce qui, dans ce cas, « augmente fortement », conclut l'étude, le risque de l'être également.

D'autres facteurs apparaîtraient : en toute logique, il y a plus de mandats d'arrêt lorsque le juge d'instruction attend le résultat de devoirs qu'il a ordonnés (expertise, analyse scientifique...) et quand il est question d'une infraction grave ou violente contre les biens (telle que le vol avec violence ou menace). Il y a aussi plus vite détention préventive lorsqu'il y a inculpation pour association de malfaiteurs, et beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'une fraude.

De manière moins logique, le risque de détention préventive serait un peu plus important quand on se retrouve face à un juge d'instruction dans l'arrondissement de Liège et Anvers que quand cela se déroule à Bruxelles. L'arrondissement judiciaire, concluent les chercheurs de l'INCC, est donc « un facteur prédictif du placement en détention préventive, de manière distincte par rapport aux autres facteurs étudiés. » Le recours à la détention préventive est, concluent-ils, lié « à un faisceau complexe de facteurs déterminants ». Et si l'objectif reste de diminuer le nombre de prévenus incarcérés, relèvent-ils, « il est probable qu'il faudra davantage qu'une réforme législative. »



Rajoutez de la fête aux fêtes

8+4 GRATIS*



huîtres creuses de Zélande cal. 3

~~11⁹⁵~~
12 pour
797

soit € 0,66 / pièce

Delphine du Spar de Handzame et tous les autres entrepreneurs Spar

* 33,33 % de réduction à l'achat d'1 emballage de 12 pièces, déduit à la caisse sur présentation de XTRA. Promotion valable jusqu'au 5/01/2022 inclus.



monspar.be pour plus de promotions

